

La Fête du vélo

Les enfants ont participé massivement en effectuant le trajet maison/école en vélo. Les résultats de la fête 2012 sont les suivants : classe maternelle, 24 enfants sur 29 soit 83 % et classes primaires : 53 enfants sur 55 enfants soit 96 %. Trois enfants sont venus en trottinette.

Elections 2012

Nous remercions très sincèrement toutes les personnes qui ont participé aux deux scrutins électoraux : garde des bureaux de vote, dépouillement...

Mariage

Magali Simon et Thierry Renard ont choisi Montaud, le 16 juin, entourés de leur famille et amis, pour échanger le « Oui » qui scelle leur union.



La Fête de la musique 2012

La place du village « grouillait » de monde, de 0 à 99 ans, ce dimanche 24 juin, sous le soleil.

La Petite Poule Rousse

L'association a inauguré ses locaux ce dimanche 24 juin. Elle a réuni un grand nombre d'amis montaudins et/ou extérieurs. Chacun a pu apprécier le cadre aménagé avec goût.



En route avec l'été

Travaux

Dans le cadre des travaux, il est formellement **INTERDIT** de pénétrer sur le chantier des Ramées, y compris sur le terrain multisport qui sera posé mi-juillet.

De même, la circulation sur la route forestière de Face Belle est **formellement INTERDITE** jusqu'à la fin des travaux et la mise en service exclusivement pour les ayants-droits.

CD3 de Montaud à Veurey

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des lignes électriques entre Veurey et Montaud (Côte Maillet), la circulation sera difficile du **02 juillet au 31 août**. Il est conseillé de prévoir un délai d'attente important (20 minutes ou plus). De ce fait, il est fortement recommandé d'emprunter le CD218 vers St Quentin sur Isère.



Deuxième TRAIL de Montaud

Il aura lieu le **samedi 14 juillet** sous les couleurs « bleu blanc rouge » de la fête nationale. Il permettra à de nombreux coureurs, marcheurs de découvrir notre village, les forêts montaudines...

Seizième FÊTE du Village

Le **samedi 28 juillet 2012** : Venez faire la FÊTE !...

Pour aider, pour participer : vous faire connaître auprès de Claude Paquet (04 76 93 65 80) ou de Mario Azzarello (04 76 93 63 29). Vous pouvez également prendre contact par courriel : montaud38.fdv@orange.fr. Voir les informations sur le dépliant joint.



Rendez-vous

JUILLET 2012

Saint-Quentin sur Isère
Dimanche 1^{er} juillet – Vide-greniers
Samedi 14 juillet – Feu d'artifice –
concert Harmonie et Bal

La Rivière
Vendredi 13 juillet – Feu d'artifice

Veurey-Voroize
Vendredi 13 juillet - Bal et feu
d'artifice.

Plus de rendez-vous sur les sites Internet.

Mardi 3 à partir de 12h – salle des fêtes
Groupe des aînés – repas suivi de l'après midi

Mardi 3 à 20h30 – salle de la mairie
Conseil municipal – réunion publique

Du lundi 09 au vendredi 13 de 10h à 16h – salle des fêtes
Montaud T'Aime – stage de cirque

Samedi 14 à partir de 9h30 – salle des fêtes
Montaud Trail Organisation – 2^{ème} Trail

Du lundi 16 au vendredi 20 de 10h à 16h – salle des fêtes
Montaud T'Aime – stage de multisports

Samedi 21 à partir de 18h30 – place du village
Association Notre Dame des Sommets – fête Marie-Madeleine

Le lundi 23 et mardi 24 de 10h à 16h – salle des fêtes
Montaud T'Aime – stage de danse

Le mercredi 25 et jeudi 26 de 10h à 16h – salle des fêtes
Montaud T'Aime – stage de Taï kwendo

Médiathèque Saint-Quentin

Elle ferme ses portes
du **30 juillet au 28**
août inclus.

Mardi 24 à 14h – salle des fêtes
Groupe des aînés – rencontre

Samedi 28 à partir de – salle des fêtes
La Fête du Village – 16^{ème} fête du village

Mairie

Bureaux fermés

Du lundi 09 au
samedi 14 juillet.
Du 27 août au
1^{er} septembre inclus

AOÛT 2012

Mardi 14 à 14h – salle des fêtes
Groupe des aînés – rencontre

Mercredi 15 à 10h – place du village
Association Notre Dame des Sommets – fête du 15 août

Du lundi 27 au vendredi 31 de 10h à 16h – salle des fêtes
Montaud T'Aime – stage de cirque

Mardi 24 à 14h – salle des fêtes
Groupe des aînés – rencontre

Mairie

En cas d'urgence et
seulement en cas
d'urgence,
Pendant les week-end ou
jours de congés,
Un seul numéro :
06.08.14.33.54

Informations

Association Montaud T'Aime

Stages d'été :

- **Du 9 au 13 juillet** – stage de cirque
 - **Du 16 au 21 juillet** – stage de multisport
 - **Les 23 et 24 juillet** – stage de danse
 - **Les 25 et 26 juillet** – stage de Tai kwendo
 - **Du 27 au 31 août** – stage de cirque
- Renseignements et/ou inscriptions auprès de Lynda 04.76.93.30.14.

ASCSM

Le programme de la rentrée est joint au présent écho.

Virades de l'Espoir

Les 29 et 30 septembre ont lieu les Virades de l'Espoir « pour vaincre la mucoviscidose ». Pour organiser ce temps fort, une 2^{ème} réunion est fixée au **mercredi 05 septembre** à la salle de la mairie à 19h30. Informations au 04.76.93.64.37.

Montaud Trail Organisation

Le 2^{ème} trail de Montaud aura lieu le **samedi 14 juillet** prochain. Le programme est disponible en mairie et sur le site www.montaudtrail.fr ou renseignements au 06.51.70.15.35. Petite restauration sur place, ouverte à tous.

Multi accueil Montaud'Ubohu

Il sera fermé du **30 juillet au 18 août** inclus. L'établissement d'accueil du jeune enfant "Montaud'Ubohu" accueille les enfants de 10 semaines à 6 ans. Il reste des places disponibles : temps-plein, demi-journée et journées d'halte-garderie. Prendre contact avec l'équipe gestionnaire au 04.76.93.35.98 ou rt@montaud-ubohu.fr.

La Fête du Village

Elle aura lieu le **samedi 28 juillet**. Toutes les activités seront regroupées sur une seule journée. Voir le détail des animations sur le dépliant joint.

Cantine – Garderie

Une permanence sera tenue le **jeudi 30 août de 8h à 10h** pour inscrire votre enfant à la cantine et/ou garderie pour la rentrée scolaire.



Site INTERNET

Sur www.montaud.fr, vous retrouverez toutes les informations utiles. Vous pouvez demander à recevoir « l'écho municipal » par courriel, vous inscrire à « la newsletter »...

Association Notre Dame des Sommets

Elle fêtera Sainte Marie-Madeleine le **samedi 21 juillet**. Après la messe à 18h30, montée à Notre Dame des Sommets puis apéritif et pique-nique partagé.

Pour le **mercredi 15 août**, la traditionnelle messe de l'Assomption à 10h sera suivie de la procession vers Notre Dame et l'apéritif offert par l'association.



L'éthylotest : obligatoire

À partir du 1^{er} juillet 2012, tout conducteur de véhicule terrestre à moteur est dans l'obligation d'être en possession d'un éthylotest. C'est ce qu'indique un décret publié au Journal officiel du jeudi 1^{er} mars 2012.

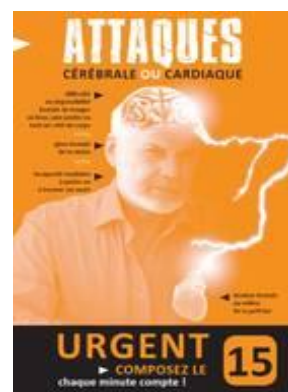
Cet éthylotest doit respecter les conditions de validité prévues par le fabricant : date de péremption et marque de certification ou de conformité notamment (NF). Il peut être chimique ou électronique. Le coût d'un éthylotest chimique est souvent compris entre 1 et 2 euros. Celui d'un éthylotest électronique portatif est d'au moins 100 euros. Ces dispositifs sont disponibles dans de très nombreux points de vente (grande distribution et commerce de détail). Le conducteur d'un véhicule équipé par un professionnel agréé ou par construction d'un dispositif d'antidémarrage par éthylotest électronique est réputé en règle. En cas de contrôle routier, le défaut de possession d'un éthylotest est sanctionné par une amende de 11 euros à compter du 1^{er} novembre 2012.

L'éthylotest donne un indice de la présence d'alcool dans l'air expiré. Il est interdit de conduire en cas de concentration d'alcool dans l'air expiré égale ou supérieure à 0,25 milligrammes par litre.

Numéro d'urgence

Sur la région Rhône-Alpes, l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) mène une campagne « **Attaques, composez le 15** ».

Besoin d'un conseil médical ? Vous pouvez composer à toute heure le 08.15.15.33.33.33.



Conseil municipal

Lors de sa séance du 05 juin 2012,
le Conseil municipal a décidé

1/ Le maintien des tarifs **Cantine et Garderie** à compter du 1^{er} septembre 2012, pour 2012/2013.

Carnet de 10 tickets de cantine	49 €
Ticket pour enfants de salariés cantine	2,85 €
Carte de garderie pour enfants des salariés garderie	gratuite
Carte de garderie mensuelle 1 enfant	35 €
Carte de garderie mensuelle 2 enfants	65 €
Carte de garderie mensuelle 3 enfants	90 €
Par enfant supplémentaire pour carte mensuelle	30 €
Carte de garderie journalière occasionnelle	7 €
Carte de garderie journalière occasionnelle matin	3 €
Carte de garderie journalière occasionnelle soir	5 €

2/ de renouveler le contrat pour l'**intervenante Education Physique et Sportive**.

3/ de donner un accord de principe pour la prise en charge d'un **intervenant Musique** dans le cadre de la future Communauté de Communes.

Divers

Désherbage

Dans le cadre du développement durable, la Commune a signé depuis 2 ans un engagement pour ne plus utiliser de produits dés herbant.

Monument aux morts

Pourquoi le monument aux morts porte-t-il les drapeaux certains jours :

- En mai ?

Mercredi 9 : journée de l'Europe anniversaire de la déclaration de Robert Schuman en 1950.

Jeudi 10 : commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage.

Dimanche 13 : fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

- Et en juin ?

Vendredi 8 : journée d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine.

Lundi 18 : journée nationale commémorative de l'appel historique du Général de Gaulle.



Rappel ARRETES

LE BRULAGE DES VEGETAUX est réglementé par divers textes :

* Règlement sanitaire départemental qui stipule « qu'il est interdit de mettre le feu à tous dépôts d'ordures ménagères.. » Les déchets verts entre dans la catégorie des déchets ménagers...

* L'arrêté préfectoral n° 2008-11470 du 15/12/2008 portant réglementation du brûlage des déchets végétaux. Cet arrêté exclut les activités agricoles et forestières.

* L'arrêté inter-préfectoral n°2011-004 du 05/01/2011 relatif à la procédure d'information et d'alerte de la population en cas de pointe de pollution en région Rhône-Alpes. L'article 11-2-1 prévoit la suspension des pratiques d'écobuage durant tout épisode de pollution.

DIVAGATION ANIMAUX : La divagation

est interdite à tous les animaux : chiens, chats.... Il est important de veiller à ne pas laisser divaguer chiens, chats et autres animaux domestiques. Arrêté n° 92-2639 du 1^{er} juin 1992 concernant la divagation des animaux (chiens, chats et autres animaux). « Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné livré à son seul instinct est en état de divagation. »

Nous vous rappelons que les chemins, les places ne sont pas des « **boulevards à crottes** ». Merci aux propriétaires de chiens de bien vouloir faire le nécessaire, afin que nos promenades restent agréables.

STOP aux BRUITS

L'utilisation d'outils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses...) est réglementée (arrêté n° 97/5126 du 31/07/1997). Vous pouvez les utiliser uniquement :

- jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- dimanches et jours fériés de 10h à 12h,

Afin de respecter les temps de repos de chacun, veuillez-vous conformer à ces dispositions.

Ces arrêtés sont disponibles en mairie

Toute infraction, à l'encontre de ces arrêtés, pourra être verbalisée.